AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1759
FR001400JWR8-FS0857

16 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ARVERNE GROUP S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2025, la société par actions simplifiée Ademe Investissement[1] (155 bis avenue Pierre Brossolette, 92120 Montrouge) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 octobre 2025, le seuil de 10% des droits de vote de la société ARVERNE GROUP S.A. et détenir 3 898 395 actions ARVERNE GROUP S.A. représentant 3 558 358 droits de vote, soit 9,27% du capital et 9,61% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote ARVERNE GROUP S.A.

[1] Contrôlée par la République française.
[2] Sur la base d'un capital composé de 42 076 081 actions représentant 37 028 305 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.